

MAIRIE DE ROQUEBRUNE

Conseil municipal

10 juillet 2020 - 20H30

Salle de la mairie



Appel des élus et quorum

Conseil municipal du 30 juin 2020 à 20H30

mairie

Feuille de présence

Nom	Prénom	Fonction	Présent
DESENLIS	Benoit	Conseiller municipal	
DELLA-VEDOVE	Patrice	Conseiller municipal	
PILATI	Franck	Conseiller municipal	
CAZES	Patrice	Conseiller municipal	
BIANCHINI	Jean	Conseiller municipal	
DELLA-VEDOVE	Jean-Luc	Conseiller municipal	
PERES	Sandra	Conseillère municipale	
LAILLE	Arnaud	Conseiller municipal	
DUMONT	Roseline	Conseillère municipale	
GOUTX	Nathalie	Conseillère municipale	
LABOURDERE	Sylvie	Conseillère municipale	

Secrétaire de séance:

Jean-Luc DELLA-VEDOVE
Signature

Elus en fonction = 11

Quorum = 6

Présents = 11

Quorum atteint = OUI

Le conseil municipal peut se réunir et délibérer

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le maire demande aux élus de désigner un secrétaire de séance.

Jean-Luc DELLA-VEDOVE

A été désigné secrétaire de séance, à l'unanimité.

APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU

Le maire présente aux élus le dernier compte rendu.

Il propose d'en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- **APPROUVE**
- ~~**DESAPPROUVE**~~

Le dernier compte rendu.

ORDRE DU JOUR

Présentation de l'ordre du jour:

Le maire demande à rajouter les points 5 & 6 à l'ordre du jour.

Ajouts adoptés à l'unanimité

- 1 – Approbation du dernier compte rendu
- 2 – Désignation des délégués aux sénatoriales
- 3 – Formation des élus
- 4 - Information achat terrain
- 5- Vote et modification affectation budget principal
- 6- DM budget assainissement
- 7- Questions diverses

ELECTION DES DELEGUES AUX SENATORIALES

Conformément au décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs, le maire indique que pour Roquebrune, le nombre de grand électeur est de 1 + 1 suppléant.

Le maire, Benoit DESENLIS, est candidat au poste de titulaire

Il propose de passer au vote

Résultat des votes : 11 pour / 0 contre / 0 abstention

Le premier adjoint, Patrice DELLA-VEDOVE est candidat au poste de 1^{er} suppléant,

Le deuxième adjoint, Pilati FRANCK est candidat au poste de 2^{ème} suppléant,

Le troisième adjoint, Patrice CAZES est candidat au poste de 3^{ème} suppléant,

Le maire propose de passer au vote.

Résultat des votes : 11 pour / 0 contre / 0 abstention

FORMATION DES ELUS

Le maire informe l'assemblée qu'un budget formation doit être prévu pour les nouveaux élus.
Ce budget a déjà été prévu dans le budget voté.

Il informe l'assemblée que cette formation n'est pas obligatoire.

Il lance le débat et demande aux élus, ceux qui souhaitent bénéficier de celle-ci.

Après en avoir délibéré, l'ensemble des élus ne souhaitent pas bénéficier de cette formation.

Le budget inscrit restera tout de même acté comme l'indique la loi.

VOTE DU BUDGET

Le maire informe l'assemblée, qu'une régularisation d'écriture doit être apportée suite à la demande de la trésorerie.

Il propose de modifier celle-ci tel que:

En recette d investissement

Supprimer en 001 la somme de 70239,20 € et la transférer en recette d'investissement au 1068 pour 70 239,20€

Le maire lance le débat

Après en avoir délibéré le conseil municipal se prononce sur la proposition ci-dessus :

ADOPTÉE à l'unanimité

~~REFUSEE~~

DM BUDGET ASSAINISSEMENT

Le maire informe l'assemblée de la nécessité de valider une Décision Modificative sur le budget assainissement telle que:

Compte 66112	+ 198,53€
Compte 023	- 198.53€
Compte 1641	+4.35€
Compte 021	-198.53€
Compte 2152	-202,88 € €

INFORMATION ACHAT TERRAIN

Le maire informe l'assemblée que suite à la dernière discussion lancée lors du dernier conseil municipal, il a reçu la propriétaire du terrain qui jouxte la forêt d'état, dont la mairie souhaiterait se porter acquéreur.

Rappel des faits:

Roquebrune comporte une forêt d'état, gérée par l'ONF, pour moitié sur sa commune et l'autre moitié sur la commune de Vic-Fezensac.

Cette forêt est utilisée depuis quelques mois, en bassin d'expansion de crues gérée par le syndicat des rivières.

Un parcours de santé a été réalisé, avec la pose d'une passerelle pour rejoindre les deux rives.

La société de chasse de Roquebrune est locataire du droit de chasse par un bail de 10 ans renouvelable.

Une parcelle enclavée reste disponible et est actuellement en vente.

INFORMATION ACHAT TERRAIN

Le conseil municipal s'est annoncé intéressé par cette parcelle de 1.81 Ha, dont le prix serait d'environ 6000 € l'HA.

Le projet serait de lier le circuit de randonnée à celle-ci, et d'en faire profiter également l'association de chasse, et de pêche (il existe une marre avec une source) pour l'entretien de celle-ci.

Cette zone de la vallée de l'Osse deviendrait ainsi, une zone de quiétude et de repos, mais aussi sportive avec un circuit de plus de 7 km à réaliser et de chasse au grand gibier.

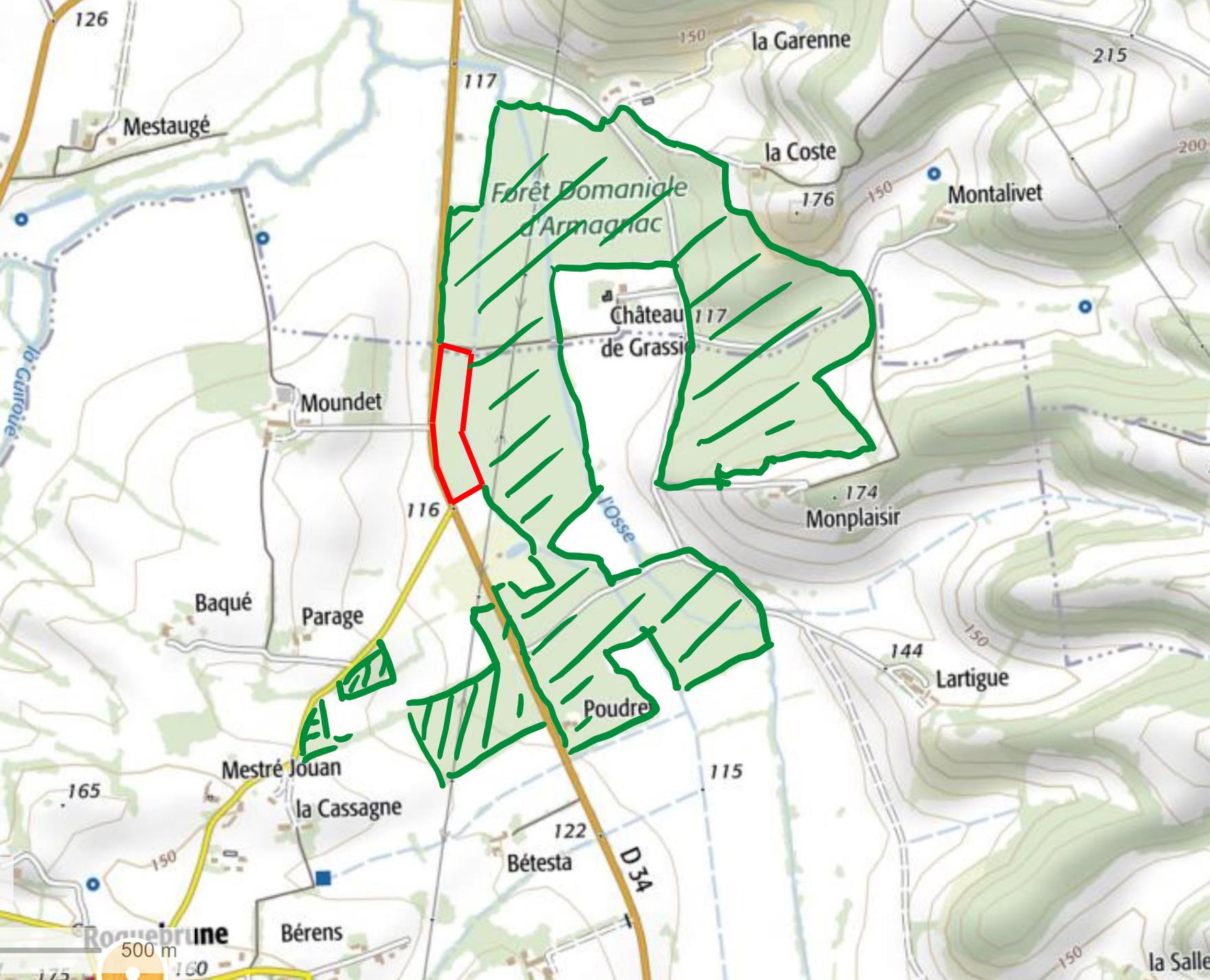
Le maire informe l'assemblée que cette dépense est dorénavant et déjà budgétisée dans les dépenses 2020. Cet achat serait autofinancé sans prendre sur les réserves de la commune.

Le maire s'engage à revenir vers le vendeur et de fixer ensemble le prix net de vente.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au maire pour établir les documents d'achat ainsi que les frais de notaire.

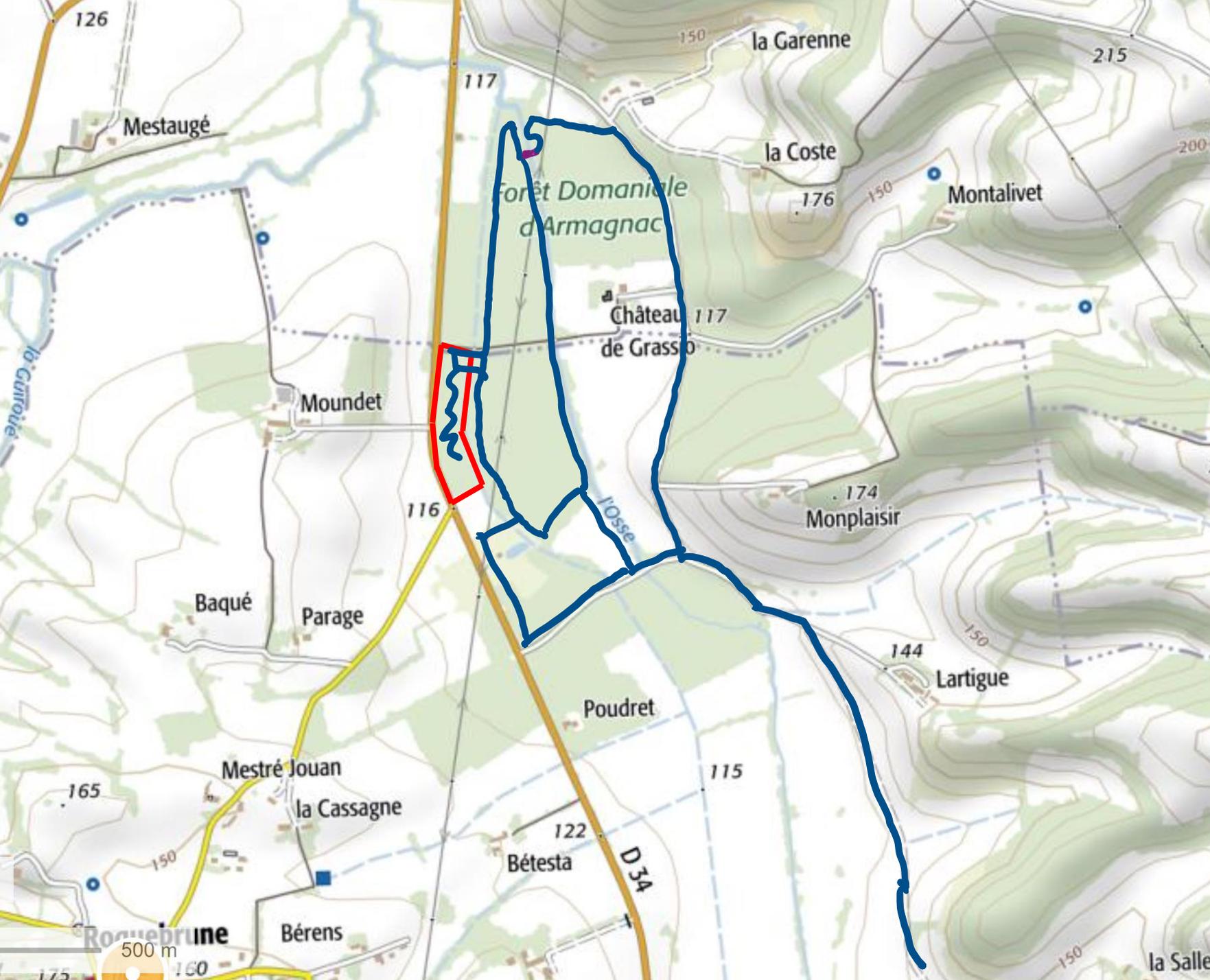
Le conseil municipal se prononce sur cet achat après en avoir délibéré:

11 pour / 0 contre / 0 abstention



En ROUGE:
Projet d'achat

En Vert:
Forêt d'état de Vic-Roquebrune



En ROUGE:
Projet d'achat

En Bleu:
Circuit de randonnée



En ROUGE:
Zone boisée (freines essentiellement)

En BLEU:
Mare + étang

En VERT:
Parking

En MAUVE:
Circuit de balade dans la forêt existante

QUESTIONS DIVERSES

Parole aux élus:

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h51

Le secrétaire de séance,
Jean-Luc DELLA-VEDOVE